

Collecte des données provenant de la société civile

1 Introduction

Nous en sommes au cinquième cycle de suivi par IHP+ de l'efficacité de la coopération au développement dans le secteur de la santé. Les pouvoirs publics, les partenaires de développement, les organisations de la société civile et les autres acteurs de la santé, y compris le secteur privé, sont invités à participer à ce processus.

Le consortium IHP+ Results (connu sous son abréviation **IHP+R**) assure la gestion de la procédure de suivi.

2 Indicateur

Pour la société civile, les informations seront recueillies dans le but d'évaluer l'indicateur suivant :

Éléments probants étayant le fait que la société civile opère dans un environnement qui optimise son engagement dans et sa contribution au développement du secteur de la santé

Cette mesure sera effectuée en cherchant des réponses aux questions suivantes :

1. Quel espace les pouvoirs publics fournissent-ils aux organisations de la société civile (OSC) afin qu'elles puissent participer efficacement à l'établissement, la planification et le suivi des politiques dans le secteur de la santé ?
2. Quelle est l'efficacité des mécanismes garantissant que les organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la santé sont redevables de leurs contributions en faveur de politiques de santé efficaces, effectives et équitables ?
3. Quel est le degré d'efficacité de la participation des OSC dans les processus de politique de santé nationale soutenus par des partenaires de développement internationaux ?
4. Dans quelle mesure l'environnement législatif et réglementaire national participe à la maximisation de la contribution des OSC à la politique de santé nationale ?

3 Organisations de la société civile

Cette catégorie inclut :

- Les organisations nationales non gouvernementales et confessionnelles qui offrent des services de santé ou sont impliquées dans la défense des droits liés à la santé ou dans le suivi des politiques et programmes de santé à l'échelle nationale. Celles-ci incluent les associations mutualistes nationales, les groupes de vigilance de la société civile et les sections d'organisations régionales et internationales de la société civile (par exemple, MSF, Oxfam, etc.) ou les fédérations constituées dans le pays sous forme d'entités juridiques indépendantes avec une structure de gouvernance nationale.
- Les fédérations nationales ou les organisations en réseau représentant des organismes communautaires ou des ONG travaillant dans le domaine de la santé, y compris les organismes d'encadrement de groupes ayant des besoins de services de santé spéciaux.

- Les institutions universitaires nationales qui opèrent à titre de groupes de réflexion sur les politiques, d'organismes de recherche indépendants ou de prestataires de services dans le secteur de la santé.

4 Échantillonnage

L'échantillonnage est intentionnel, opportuniste et adapté au contexte local. Il a pour objectif d'obtenir un échantillon des opinions exprimées par des organisations de la société civile qui soit aussi large que possible et réalisable. Afin d'atteindre cet objectif, l'expert national, en coopération avec les institutions nationales (ministère de la Santé, autres sources gouvernementales, réseaux d'ONG), préparera un inventaire des organisations répondant aux définitions mentionnées ci-dessus et occupant une place significative dans le secteur de la santé du pays. Ces organisations seront soumises à un questionnaire et on s'attend à ce qu'au moins 15 organisations participent à cette enquête en ligne dans chaque pays.

Parallèlement au questionnaire d'enquête, l'expert national, après consultation des partenaires nationaux, des plateformes régionales de la société civile et de l'expert international de haut niveau, proposera une démarche visant à une consultation approfondie avec les OSC identifiées. Les formes peuvent varier en fonction du contexte national. Les consultations peuvent être menées dans le cadre d'une table ronde d'OSC à laquelle participe un échantillon de tous les groupes représentatifs ; elles peuvent être menées par séries de deux à quatre groupes plus restreints, chacun représentant une circonscription différente (par exemple, selon les 3 catégories présentées ci-dessus) ; elles peuvent aussi inclure une discussion en ligne ou elles peuvent être mises en place en combinant les différentes options susmentionnées.

Pour des raisons de contraintes budgétaires, les consultations des OSC doivent être organisées à l'aide de mécanismes déjà existants dans une ou (maximum) deux villes du pays. Cela générera un biais par rapport aux organisations représentées dans la capitale du pays. Cependant, une telle représentation est nécessaire dans presque tous les cas pour les organisations intéressées par la participation aux processus de politique de santé nationale. Des situations exceptionnelles peuvent exister dans certains pays très décentralisés (comme le Pakistan) où il faut envisager plus d'une ville tout en restant dans les limites budgétaires.

5 Collecte des données et chemin des données

5.1 Sondage en ligne

Le sondage en ligne des organisations nationales de la société civile sera lancé par l'IHP+R et l'expert national invitera les organisations concernées à y participer, en collaboration avec un réseau national d'organisations de la société civile, si un tel réseau existe. Le sondage sera lancé sur une plateforme de sondage commune (comme Survey Monkey). Le questionnaire s'alignera sur l'outil de sondage en ligne (voir l'annexe 1), mais sera traduit et adapté au contexte national autant que faire se peut.

Les résultats du sondage seront collectés par IHP+R et communiqués à l'expert national pour qu'il les analyse avec l'aide de l'expert international. Les résultats seront transmis par le consultant national au correspondant de l'IHP+ auprès du ministère de la Santé et aux OSC ayant participé au sondage. Simultanément, les résultats des sondages de tous les pays seront compilés par le centre d'assistance d'IHP+ aux fins d'analyse globale des réponses des OSC dans les pays participants.

Comme les résultats du sondage en ligne serviront de base d'informations pour les consultations des OSC (voir ci-dessous), ils doivent donc être finalisés au **30 avril 2016**.

5.2 Consultations des organisations de la société civile

Les données recueillies via le sondage seront contextualisées dans les consultations avec les OSC (voir l'annexe 2). La consultation sera de forme variable selon le pays. Toutefois, les ordres du jour des consultations suivront une séquence commune de thèmes qui correspondront aux en-têtes du modèle de rapport commun. Cela permettra une analyse transversale des problèmes soulevés par les OSC concernant des thèmes précis dans les différents pays participants.

Chaque rapport de consultation (table ronde nationale, groupes de discussion multiples, forum de discussion en ligne) sera préparé par l'expert national et validé par les participants. Les rapports seront ensuite transmis au correspondant IHP+ auprès du ministère de la Santé et au centre d'assistance de l'IHP+R aux fins de compilation des informations et d'analyses régionales ou globales. Le choix de préserver ou non l'anonymat des opinions exprimées par les OSC dans le rapport dépendra de la position de consensus des participants à la consultation. Ce choix devra être établi dès le début des consultations.

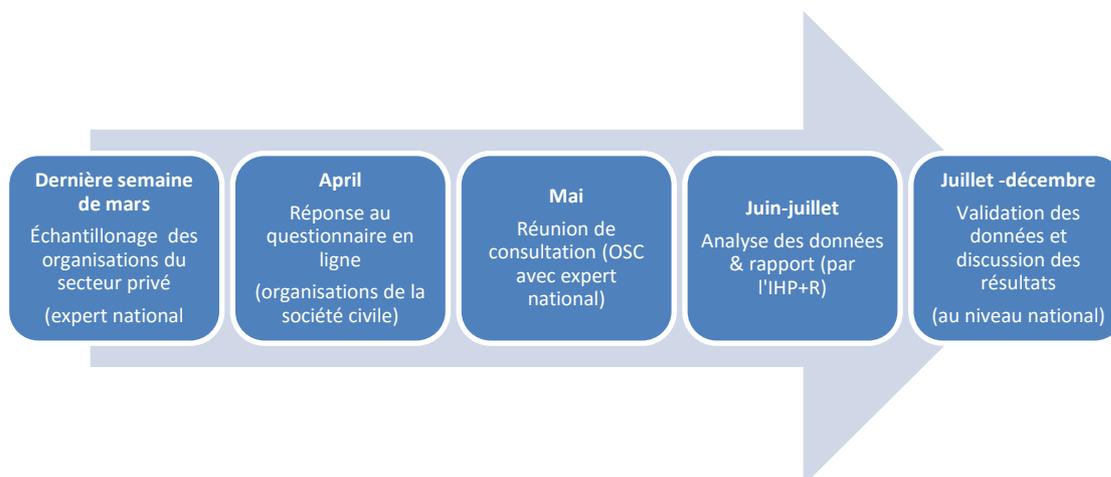
Le rapport de la réunion de consultation doit être envoyé au ministère de la Santé et au centre d'assistance d'IHP+R **avant le 31 mai 2016**.

6 Discussion nationale des résultats

Les informations obtenues par le biais des consultations des OSC (questionnaire et discussions de groupe) seront présentées sous forme de synthèse par l'expert national (ou une personne déléguée) lors d'une conférence finale réunissant les partenaires de la santé au cours de laquelle seront discutés tous les résultats de l'enquête, incluant ceux des pouvoirs publics, des partenaires de développement, des OSC et du secteur privé. La participation des OSC à cette réunion sera décidée par les organisateurs. Ceux-ci peuvent être différents selon le pays.

7 Calendrier

Figure 1 : calendrier pour le cycle de suivi 2016 de l'IHP+



Annexe 1 : questionnaire en ligne

Ce questionnaire est délibérément bref (12 questions) afin d'obtenir des taux de réponse élevés. Il sera traduit et diffusé dans la/les langue(s) officielle(s) du pays. Des modifications peuvent être apportées aux questions pour les adapter au contexte local. Il ne faut toutefois pas changer la teneur et la séquence des questions pour permettre la totalisation des réponses et la réalisation d'analyses globales transnationales.

Introduction

Ce sondage est actuellement mené par IHP+R en collaboration avec (nom de l'expert national ou de l'institution nationale) afin d'évaluer dans quelle mesure les organisations de la société civile de votre pays opèrent dans un environnement leur permettant de contribuer efficacement au développement et à la mise en œuvre de politiques de santé efficaces, effectives et équitables.

Le questionnaire a été envoyé à des organisations non gouvernementales, confessionnelles, communautaires et à des institutions universitaires indépendantes du pays qui sont des acteurs de la politique de santé publique nationale et de la fourniture de services de santé. Il constitue une partie d'un processus de consultation plus approfondi sur l'implication de la société civile dans la politique de santé.

Le sondage est mis en place pour le compte du ministère de la Santé par l'équipe internationale chargée du cinquième cycle de revues de performance du IHP+ (Partenariat International de la Santé) dans 31 pays, avec le soutien de (*insérer le nom de l'institution nationale*).

Les cadres supérieurs de votre organisation doivent répondre au sondage. Des soumissions multiples de mêmes organisations seront acceptées, mais elles seront regroupées dans l'analyse afin que chaque organisation participe à poids égal.

Tous les éléments d'identification (nom de l'organisation et nom du répondant) seront supprimés dans l'analyse. Les résultats seront transmis au ministère de la Santé et à toutes les OSC ayant reçu une invitation à participer au sondage. **L'anonymat des répondants et des organisations sera totalement préservé.**

Le sondage prendra fin **le 30 Avril 2016**. Veuillez y répondre le plus rapidement possible.

Identification

Informations de base telles que :

- Nom de l'organisation, de l'institution ou du réseau
- Type d'organisation (menu déroulant : organisations non gouvernementales, confessionnelles, communautaires et institutions universitaires indépendantes)
- Cible principale des activités du secteur de santé : fourniture de services de santé, droits des patients, recherche, autre (préciser).
- Active dans le secteur de la santé depuis (*indiquer l'année*)
- Nom du répondant
- Fonction du répondant

Composante 1 : Quel espace les pouvoirs publics fournissent-ils aux organisations de la société civile afin qu'elles puissent participer efficacement à l'établissement, la planification et le suivi des politiques dans le secteur de la santé ?

Question 1 : Les OSC sont-elles consultées par les pouvoirs publics pour l'élaboration, la mise en œuvre ou le suivi de politiques ou de programmes majeurs de santé nationale ?

- Échelle de Likert à 5 points allant de « pas du tout » à « amplement »

Question 2 : Les OSC peuvent-elles accéder rapidement aux informations sur les grandes initiatives de politique de santé nationale ?

- Une échelle de 5 points pour l'accès aux informations (allant de « aucun accès » à « accès total et facile ») et une échelle de 3 points pour la rapidité d'accès (allant de « généralement à un stade précoce de la planification » à « généralement trop tard après que la plupart des décisions ont déjà été prises » plus un champ pour « sans objet »)

Question 3 : Le gouvernement fournit-il les ressources (soutien financier, formation, assistance technique) facilitant la participation des OSC aux discussions multipartenariales ou aux processus portant sur la politique de santé ?

- Une échelle pour le soutien gouvernemental (allant de « jamais » à « fréquemment ») et un item à choix multiple pour le soutien financier, les opportunités de formation, l'assistance technique, autre (préciser) ou sans objet

Composante 2 : Quelle est l'efficacité des mécanismes garantissant que les organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la santé sont redevables de leurs contributions en faveur de politiques de santé efficaces, effectives et équitables ?

Question 4 : Votre organisation participe-t-elle à un processus géré par une organisation de la société civile ou une institution du pays qui permet d'accroître la transparence et la redevabilité des activités des OSC dans le secteur de la santé ? Dans quelle mesure est-il efficace ?

- Un champ pour « oui », « non », « ne sait pas » et « préciser le processus ou l'institution » ; un second champ avec échelle d'efficacité allant de « pas efficace » à « très efficace » (plus « sans objet »).

Question 5 : Votre organisation participe-t-elle à un processus, mécanisme ou réseau initié par une organisation de la société civile qui facilite une représentation incluant les OSC dans le dialogue sur la politique de santé nationale ? Dans quelle mesure est-il efficace ?

- Un champ pour « oui », « non », « ne sait pas » et « préciser le processus, le mécanisme ou le réseau » ; un second champ avec une échelle d'efficacité allant de « pas efficace » à « très efficace » (plus « sans objet »).

Question 6 : Votre organisation transmet-elle des rapports au ministère de la Santé ou à tout autre ministère sur ses activités principales, ses finances et les zones géographiques de son implication ? À quelle fréquence ?

- Un champ pour « oui », « non », « ne sait pas » ; un second champ de sélection de « ministère de la Santé » ou de « autre (préciser) »
Un champ « mensuel », « semestriel », « annuel », « autre (préciser) »

Question 7 : Quelle est la capacité de votre organisation au sein de votre zone d'intérêt/mandat pour : a) s'engager dans un dialogue sur la politique ; b) défendre les droits et les intérêts ; et c) gérer administrativement l'organisation ?

- Une échelle allant de 1 à 5, depuis aucune capacité jusqu'à pleine capacité, pour chacun des 3 mandats

Composante 3 : Quel est le degré d'efficacité de la participation des organisations de la société civile dans les processus de politique de santé nationale soutenus par des partenaires de développement internationaux ?

Question 8 : Dans quelle mesure des institutions internationales qui financent les activités de développement du secteur de la santé dans le pays ont-elles consulté votre organisation lors de l'élaboration de programmes de coopération ?

- Trois options : « aucune institution », « quelques institutions » et « beaucoup d'institutions ».
- Un second champ de réponse demandant d'identifier les 3 institutions principales qui impliquent les OSC dans leurs décisions programmatiques

Question 9 : Les institutions internationales qui financent les activités dans le secteur de la santé fournissent-elles des ressources à votre organisation (soutien financier, formation, assistance technique) pour faciliter sa participation aux discussions multipartenariales ou aux processus portant sur la politique de santé ?

- Une échelle pour le soutien des institutions internationales (allant de « jamais » à « fréquemment »)
- Un item à choix multiple pour le soutien financier, les opportunités de formation, l'assistance technique, autre (préciser) ou sans objet.
- Un troisième champ de réponse demandant d'identifier les 3 institutions principales qui soutiennent la participation des OSC aux discussions multipartenariales ou aux processus portant sur la politique de santé

Composante 4 : Dans quelle mesure l'environnement législatif et réglementaire national participe-t-il à la maximisation de la contribution des organisations de la société civile à la politique de santé nationale ?

Question 10 : Existe-t-il une reconnaissance ou un respect de la liberté des OSC (liberté d'association, de réunion et d'expression) dans la Constitution du pays et plus généralement dans les politiques, législations et réglementations ?

- Trois options : « oui et très efficace », « oui, mais efficace seulement en partie » et « non »

Question 11 : L'environnement législatif et réglementaire favorise-t-il la constitution, l'enregistrement et le fonctionnement de votre organisation ?

- Trois options : « oui et très efficace », « oui mais efficace seulement en partie » et « non »

Question 12 : L'environnement législatif et réglementaire facilite-t-il l'accès aux ressources pour votre organisation ?

- Trois options : « oui, sans restriction », « oui, mais avec certaines restrictions » et « non, la mobilisation des ressources par les OSC est très réglementée et restreinte »

Question 13 : L'environnement législatif et réglementaire empêche-t-il certains groupes de participer aux processus de politique nationale (sur la base du sexe, de l'appartenance ethnique, de la religion, de l'orientation sexuelle, etc.) ?

- « non » ou « oui » (si la réponse est oui, donner des exemples)

Annexe 2 : thèmes pour les réunions de consultation

Les réunions de consultation doivent être organisées dans le format le plus approprié au contexte du pays.

Les réunions ont pour objectif de mieux comprendre comment les OSC considèrent l'environnement national par rapport à sa capacité à favoriser la participation des OSC aux processus de politique de santé.

Les réunions de consultation constituent une partie de la consultation nationale des OSC dans le cadre de la revue de performance établie par l'IHP+ (Partenariat International de la Santé) pour l'année 2016. Le questionnaire en ligne destiné aux OSC constitue l'autre partie.

Les réunions de consultation sont organisées par le consortium international gérant la revue de performance de l'IHP+ en coopération avec (insérer le nom de l'institution nationale ou de l'expert national), pour le compte du ministère de la Santé national.

Les rapports des consultations seront préparés par un expert national mandaté par le consortium et validés par les participants et le ministère de la Santé. Sur demande, les noms des personnes ou organisations participant aux consultations seront effacés avant le processus de validation. Le rapport validé fera partie d'un rapport de synthèse sur les OSC (incluant les données du questionnaire en ligne et des autres réunions de consultation) qui sera présenté dans le cadre d'une discussion nationale des résultats organisée par le ministère de la Santé et il sera utilisé comme base d'information pour le rapport de performance de 2016 de l'IHP+.

Vous trouverez ci-après les six thèmes répertoriés pour l'ordre du jour des réunions de consultation. Le nombre de thèmes à aborder pendant la réunion (ou lors d'un forum en ligne) dépendra du contexte national et du format de la consultation. Toutefois, chaque consultation doit aboutir à la génération d'un rapport de synthèse préparé selon un modèle reprenant les en-têtes de chaque thème. (Pour certaines consultations, il se peut que six thèmes soit un trop grand nombre. Dans ce cas, il faudra essayer de répartir les thèmes sur plusieurs types de réunion. Si un thème n'a pas été abordé dans l'une des réunions, une explication devra être donnée dans l'espace prévu à cet effet dans le modèle de rapport).

Les points énumérés sous forme de liste à puces en dessous de chaque thème sont des suggestions de sujet de discussion. Cette liste ne doit pas être considérée comme un questionnaire.

Thème 1 : Le gouvernement inclut-il les organisations de la société civile dans les processus de la politique de santé ?

- Existe-t-il des processus ou mécanismes de partenariat en matière de santé auxquels les organisations de la société sont toujours invitées à participer ? Quels sont-ils (groupes de travail techniques, réunions périodiques des acteurs, évaluation conjointe des stratégies sanitaires, examens conjoints annuels dans le secteur de la santé, préparation des propositions de subventions majeures, préparation du plan stratégique en matière de santé, etc.) ?
- Ces processus se déroulent-ils à l'échelon national et/ou local ?
- Est-ce que le ministère de la Santé fournit des informations suffisantes et en temps opportun aux OSC pour faciliter leur participation constructive et coordonnée aux processus de politique de santé ?

- Existe-t-il des mécanismes de retour d'information démontrant comment les informations des différents acteurs ont été prises en compte ?
- Ces processus permettent-ils une participation égale et active, y compris, le cas échéant la participation des OSC représentant des groupes socialement marginalisés ?
- Que peut-on faire éventuellement pour améliorer la participation des OSC aux processus de partenariat en matière de politique de santé ?

Thème 2 : Le gouvernement fournit-il des ressources aux organisations de la société civile pour faciliter leur participation aux processus de politique de santé ?

- Si oui, quels types de ressources ? (soutien financier, formation, assistance technique)
- Sont-elles suffisantes ? L'accès aux ressources est-il transparent et équitable ?
- Si la réponse est non, quelles ressources devraient fournir le gouvernement pour soutenir la participation des OSC ?

Thème 3 : Existe-t-il des processus ou institutions gérés par des organisations de la société civile portant sur la coordination, la transparence et la redevabilité des activités des organisations de la société civile dans le secteur de la santé et quelle est leur efficacité de fonctionnement ?

- Ces processus et institutions existent-ils à l'échelon national ou local ou aux deux niveaux ?
- Dans quelle mesure sont-ils ouverts à la participation ? Qui y participe et qui n'y participe pas ?
- Si ces mécanismes concernent la redevabilité, alors la redevabilité envers qui ? (envers les pouvoirs publics, les bailleurs, les circonscriptions ?)
- Dans quelle mesure les programmes de santé soutenus par les OSC sont-ils alignés sur les priorités nationales ?
- Que pourrait-on faire éventuellement pour accroître la coordination, la transparence et la redevabilité des OSC travaillant dans le domaine de la santé ?

Thème 4 : Les partenaires internationaux consultent-ils les organisations de la société civile à propos de leurs programmes dans le secteur de la santé ?

- Les partenaires internationaux ont-ils établi des mécanismes institutionnalisés pour impliquer les OSC dans l'élaboration et la surveillance des programmes ?
- Quels sont ces mécanismes ? Existents-ils à l'échelon national ou subnational ?
- Dans quelle mesure sont-ils ouverts à la participation ?
- Lorsque les OSC participent à des consultations sur le soutien international apporté au secteur de la santé, reçoivent-elles généralement des retours d'information indiquant dans quelle mesure leurs commentaires ont été pris en compte ?
- Que pourrait-on faire éventuellement pour accroître la participation des OSC à l'élaboration et à la surveillance d'initiatives dans le secteur de santé bénéficiant de subventions internationales ?

Thème 5 : Les partenaires internationaux soutiennent-ils la participation des organisations de la société civile aux processus de politique de santé ?

- Est-ce que les OSC travaillant dans le secteur de la santé reçoivent un soutien international pour des activités autres que la formation et la fourniture de services de santé ? (par exemple, pour la défense des droits, la participation aux forums techniques et aux comités de coordination)

sanitaire, le renforcement des capacités dans l'analyse du système de santé, pour les activités de vigilance telles que la préparation et la publication d'analyses des budgets, les rapports sur les cas de fraude ou de corruption)

- Quelles sont les institutions internationales fournissant ce type de soutien ?
- Est-ce que les institutions internationales investissent suffisamment dans ce type de soutien des OSC ?
- Que pourrait-on faire éventuellement pour améliorer le soutien international en faveur de la participation des OSC aux processus de politique de santé ?

Thème 6 : De quel degré de liberté disposent les organisations de la société civile pour s'organiser elles-mêmes, et pour développer, mettre en œuvre et financer leur travail dans le secteur de la santé ?

- Les OSC sont-elles libres de s'organiser elles-mêmes et d'être enregistrées ? (si des obstacles à la constitution et à l'enregistrement existent, quels sont-ils ?)
- Est-ce différent selon le type d'organisation de la société civile (se reporter aux 3 groupes d'OSC à la section 3) ? Si oui, quelles sont les différences ?
- Les OSC sont-elles habilitées, sur le plan législatif et en pratique, à poursuivre un large éventail d'objectifs autodéfinis, y compris les droits de l'Homme et une bonne gouvernance ?
- Existe-t-il des obstacles juridiques, réglementaires, stratégiques ou politiques qui limitent la possibilité des individus à participer, adhérer à des OSC et à les faire fonctionner qui soient basés sur le sexe, l'appartenance ethnique, la religion ou l'orientation sexuelle ?
- Existe-t-il des obstacles juridiques, réglementaires, stratégiques ou pratiques empêchant les OSC à rechercher, obtenir et utiliser des ressources (financières, matérielles et humaines), y compris des ressources étrangères ?